



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2019-36

PUBLIÉ LE 15 MARS 2019

Sommaire

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-03-15-001 - Arrêté n°SGAR/19-017 portant fusion du lycée professionnel Maréchal LECLERC et du lycée général et technologique Marguerite de NAVARRE d'Alençon (Orne) (1 page)

Page 3

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2019-03-15-001

**Arrêté n°SGAR/19-017 portant fusion du lycée
professionnel Maréchal LECLERC et du lycée général et
technologique Marguerite de NAVARRE d'Alençon**

*Arrêté n°SGAR/19-017 portant fusion du lycée professionnel Maréchal LECLERC et du lycée
général et technologique Marguerite de NAVARRE d'Alençon (Orne)*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES
AFFAIRES RÉGIONALES

Pôle Modernisation et moyens

Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

Affaire suivie par Dominique LEVEQUE

Tél. 02.32.76.51.42

Courriel : dominique.leveque@normandie.gouv.fr

Arrêté n°SGAR/19-017

portant fusion du lycée professionnel Maréchal LECLERC et du lycée général et technologique Marguerite de NAVARRE d'ALENÇON (Orne)

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu les avis à la fusion des conseils d'administration des établissements scolaires émis les 2 octobre et 6 novembre 2018 ;
- Vu l'avis du conseil académique de l'Éducation nationale de CAEN le 11 décembre 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil régional réuni en assemblée plénière le 17 décembre 2018 ;
- Vu l'avis de M le Recteur de région académique de Normandie, recteur de l'Académie de Caen en date du 6 mars 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 – le lycée professionnel Maréchal LECLERC et le lycée général et technologique Marguerite de NAVARRE à ALENÇON (61) sont fusionnés à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2 – le lycée professionnel Maréchal LECLERC est transformé en section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Maréchal LECLERC – Marguerite de NAVARRE à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 3 – le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur de région académique de Normandie, recteur de l'Académie de Caen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État, en Normandie et notifié au président du Conseil régional de Normandie.

Fait à Rouen, le **15 MARS 2019**

La Préfète

Fabienne BUCCIO

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr - Site Internet : www.normandie.gouv.fr